



MINISTÈRE DE L'EMPLOI, TRAVAIL
ET PRÉVOYANCE SOCIALE

La Ministre

COMMUNIQUE OFFICIEL N° *015* / CAB.MIN/ETPS/CNM/01/2023

A l'occasion du séjour de Sa Sainteté le Pape François en République Démocratique du Congo, le Gouvernement de la RDC en concertation avec la Ville Province de Kinshasa informe le public en général et les organisations professionnelles de Travailleurs et d'Employeurs en particulier que la journée de mercredi 1^{er} Février 2023 consacrée à la sainte messe est déclarée demi-journée ouvrable dans la Ville Province de Kinshasa pour permettre à la population de participer à la messe qui sera célébrée dans l'avant midi. A cet effet, les activités reprendront à partir de 12 heures.

Fait à Kinshasa, le *03* JAN 2023

CMM Kembe

Claudine NDUSI M'KEMBE

